

## Qu'est-ce que La Fédération APAJH ?

Créée en 1962, la Fédération APAJH association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner toutes les situations de handicap. C'est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974.

La Fédération APAJH gère plus de 630 établissements et services, accompagne plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploie plus de 14 000 personnes.

## Quel financement ?

Le dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé.  
L'ensemble des prestations proposées est entièrement pris en charge dans le cadre de ce financement.



## Plan de situation et contact

Le dispositif intervient sur l'ensemble du département du **Rhône**.



**14 rue de Longchamp  
69100 Villeurbanne**

Bus : C26, 69 arrêt Croix-Luizet  
Bus : C17, 37 arrêt Longchamp  
Tramway : T1 arrêt Croix-Luizet  
Voiture : périphérique sortie Croix-Luizet

Pour **toute demande** concernant le Dispositif Répit, adressez-vous au **secrétariat** :

**07 78 70 89 05**

TRH.PLT-REPIT@apajh.asso.fr

**Blog** : <https://apajhetvous.apajh.org/dispositif-repit-rhone/>

**Notre mission principale**  
Accompagner, soutenir  
et proposer des prestations en fonction  
des besoins des personnes



## Dispositif Répit

Pour les **aidants** de  
**personnes en situation de handicap**  
âgés de 0 à 60 ans

## Le Dispositif Répit

Il s'adresse aux aidants familiaux non-professionnels de personnes en situation de handicap.



### Il vise à :

- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne accompagnée et de son aidant.
- Eviter l'épuisement de l'aidant.
- Lutter contre l'isolement.
- Favoriser la poursuite de la vie à domicile dans les meilleures conditions possibles.

### Nous contacter

Du lundi au vendredi, sur simple appel téléphonique au **07 78 70 89 05**

Le Dispositif Répit intervient **sans** notification MDPH.

## Le Service d'Accompagnement aux Aidants (S2A)

### La mission générale

Ecouter, soutenir, accompagner dans la recherche de solution de répit adaptée.



### Comment ?

- En recensant les besoins et attentes des aidants.
- Sous forme d'entretien, visite à domicile, mail, appel téléphonique, etc
- En recherchant avec l'aidant et le réseau partenarial, des solutions de répit individuel ou de soutien : type démarches administratives, services d'aides à domicile, loisirs spécialisés, etc.
- En orientant vers des services de répit.
- En proposant des temps collectifs entre aidants, aidants-aidés et entre fratrie

### Modalités d'accompagnement

- Notre service intervient à la demande des familles.
- Une entrevue est proposée avec les professionnels à votre domicile, au bureau, ou tout autre lieu de votre convenance, afin d'évaluer les besoins de répit.
- Une charte d'accompagnement est signée afin d'acter l'engagement des deux parties.
- Chaque année un avenant de la charte d'accompagnement est proposé à l'aidant. Il n' a pas de date limite à notre accompagnement.
- **Sur orientation de l'équipe du Service d'Accompagnement aux Aidants (S2A)**, un accueil peut être proposé au Service d'Accueil de Répit (SAR). Destiné uniquement à votre proche porteur de troubles du spectre autistique, jusqu'à ses 20 ans.

